

## I. Historique de l'établissement

L'histoire de l'IRPA remonte à 1834, lorsque Jean MASSIEU, élève de l'Abbé Sicard, lui-même disciple de l'Abbé de l'Epée, fonde une école pour sourds et muets à Lille.



En 1870, l'Institution des Sourds-muets et des Jeunes Aveugles du Département du Nord est construite à Ronchin. Elle est alors gérée par des Frères. L'établissement devient finalement public en 1907 suite à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

En 1947, à la réouverture après la guerre, l'établissement a le statut d'école publique élémentaire départementale spécialisée, et accueille 300 élèves de 6 à 21 ans "Sourds et Muets", "Aveugles" et "Infirmes". Ces derniers seront ensuite accueillis dans des établissements spécialisés.

En 1969, une classe maternelle est créée permettant d'accueillir les enfants dès l'âge de 2 ans. Un accompagnement par des assistantes sociales, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, nourrices agréées, est également proposé. L'Institut introduit peu à peu la méthode verbo-tonale pour laquelle il deviendra une référence nationale.

En 1970, l'Institut se dote d'un outil de diagnostic : le Centre d'Audiophonologie. Les équipes de l'IRPA s'enrichissent de nouvelles professions: le premier poste d'orthophoniste est créé la même année. Quelques années plus tard des psychologues et des psychomotriciens sont recrutés.

En 1971, l'intégration des enfants sourds en milieu ordinaire est mise en place. Des transports journaliers assurent les trajets entre le domicile et l'école d'inclusion.

En 1976, des antennes sont créées dans le département, d'abord à Valenciennes et Douai, ensuite à Dunkerque et Maubeuge. Elles permettent de rapprocher l'établissement des familles.



Au 1<sup>er</sup> janvier 1984, à la création de l'EPDSAE, l'Institut, dorénavant appelé « Institut de Réhabilitation de la Parole et de l'Audition » (IRPA), devient un établissement sous statut hospitalier, tout en gardant sa structure scolaire, avec du personnel de l'Éducation nationale mis à disposition.

La Loi du 18 Janvier 1991 offre le libre choix aux parents d'enfants déficients auditifs pour l'éducation de

leur enfant entre deux modes de communication : le français oral ou la LSF<sup>6</sup>. L'IRPA reste un établissement oraliste, mais s'ouvre peu à peu à un mode de communication gestuel. La même année, s'ouvrent le SAFEP<sup>7</sup> et le SSEFIS<sup>8</sup>. Les antennes d'arrondissements deviennent des CLIS<sup>9</sup>.

En 1996, deux classes sont ouvertes au sein de l'Institut, associant le "français signé" à la méthode verbo-tonale. L'établissement conserve alors sa vocation oraliste mais s'ouvre à la LSF. Il introduit le LPC<sup>10</sup> comme aide supplémentaire à la communication orale.



Le travail de proximité est renforcé par le développement des pôles ressources territoriaux afin de favoriser le maintien de l'enfant dans le milieu familial.

En 2006, deux classes assurant un enseignement en LSF sont ouvertes dans la métropole lilloise.

En 2009, l'établissement se dote d'un SESSAD<sup>11</sup> pour enfants présentant des troubles spécifiques du langage.

En 2014, le SES<sup>12</sup> ou service « Tremplin » est créé. Il permet d'accueillir des enfants déficients auditifs présentant des difficultés associées.

---

<sup>6</sup> Langue des Signes Française

<sup>7</sup> Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce

<sup>8</sup> Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire

<sup>9</sup> Classes pour l'Inclusion Scolaire

<sup>10</sup> Langage Parlé Complété

<sup>11</sup> Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

<sup>12</sup> Service Éducatif Spécialisé